

**COMMUNE
DE
GOURIN**

2023/29/03/14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023**

Date de convocation :
21/03/2023

Convocation affichée le :
21/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 17/04/2023.....
Certifié exécutoire le 17/04/23
Publié ou notifié le
A GOURIN, le 17/04/23..
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



Hervé LE FLOC'H

[Signature]

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h13), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PERON Alan, BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, BOUËDEC Jean-Michel à PERON Matthieu, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « Pour » et 6 voix « Contre », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

14 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE GOURIN DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE ZW 297 ISSUE DE LA DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE ZW 235 APPARTENANT A ROI MORVAN COMMUNAUTE (96M2) – POSTE DE RELEVAGE ACCEPTANT LES EFFLUENTS DE LA ZONE D'ACTIVITES ET LES EAUX GRISES DE L'ENTREPRISE ARDO-GOURIN SAS

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration de la commune et afin d'installer un poste de relevage acceptant les effluents de la zone d'activité économique et les eaux grises de l'entreprise ARDO-GOURIN SAS, la commune de Gourin a sollicité Roi Morvan Communauté afin d'acquérir un terrain situé sur la ZA de Guerneac'h (parcelle issue de la division de la parcelle cadastrée section ZW n° 235, cadastrée aujourd'hui section ZW n° 297 – contenance 96 m2).

Par délibération en date du 23 mai 2019, Roi Morvan Communauté a autorisé la vente de ce terrain à l'euro symbolique, étant entendu que les frais de notaire et de géomètre seraient à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTE l'acquisition du terrain situé sur la ZA de Guerneac'h (parcelle issue de la division de la parcelle cadastrée section ZW n° 235, cadastrée aujourd'hui section ZW n° 297 – contenance 96 m2).

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte notarié à intervenir. Les frais relatifs à cette acquisition (bornage, acte notarié...) seront à la charge de la commune.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 29 mars 2023



Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Le secrétaire de séance,

Christophe BOURLÈS.